

LE PETIT JOURNAL

Juillet 2017



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

**FERMETURE DU 14 août au
1^{er} septembre 2017**

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus
et **en cas d'urgence**
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE



Vous l'avez sans doute remarqué, un **défibrillateur** a été installé sur le mur de la mairie. En cas d'urgence, il est accessible par tous. Des formations pour ceux qui le souhaitent seront prochainement proposées.

Suite aux élections présidentielles de mai 2017, de nombreuses déclarations ont été faites concernant les suites de la **réforme des rythmes scolaires** et une possible réorganisation au choix des collectivités. Considérant qu'une réorganisation du temps scolaire dans de trop brefs délais ne permettrait pas de consulter l'ensemble des acteurs et pourrait avoir une incidence sur la qualité de la rentrée de septembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a décidé que l'organisation actuelle en termes d'horaires, de fonctionnement et d'activités proposées perdure en 2017-2018. En parallèle, afin d'anticiper au mieux la rentrée 2018-2019, une consultation publique de l'ensemble des acteurs sera organisée dès la rentrée de septembre 2017.

Tous ceux qui sont passés à la mairie dernièrement ont pu constater le changement : les **travaux de restauration de la Mairie** sont terminés. Ainsi la qualité d'accueil, les conditions de travail sont améliorés et grâce aux travaux d'isolation des économies d'énergie seront réalisées.

La fin de l'été et l'automne à Haudainville seront marqués par d'**importants travaux de voirie**. Rue grande et rue du Pré Le Bec, les travaux vont enfin démarrer courant septembre. La rue du Coteau de La Louvière sera également complètement restaurée ainsi que le revêtement de la rue du Champ Pierrot. Ces travaux sont réalisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Nous communiquerons auprès des riverains dès connaissance des dates précises.

Coté compétences communales, les **ravalements des façades de la salle polyvalente et du bâtiment « Toutounière »** seront également réalisés cet automne.

Bonnes vacances
Louis KUTSCHRUITER
Maire

ETAT CIVIL



Naissances :

DURAND Lise, le 20/04/2017
BROTHIER CHAMPEY Florine, le 03/05/2017
ZEIMET Elyne, le 20/05/2017
ABMON Thomas, le 04/06/2017

Décès :

HERBIN Marie-Louise, le 03/04/2017
SAILLARD Pierre, le 25/05/2017
POLONI Vincenza le 23/06/2017
FRISONI Yves le 28/06/2017

CONSEIL MUNICIPAL

Date du prochain conseil municipal :

Vendredi 15 septembre 2017

20 h 30



DELIBERATIONS

Modification du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de Verdun :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision prise le 5 avril 2017 par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Verdun de procéder à la huitième modification simplifiée du PLUi de l'ancienne communauté de Communes de Verdun qui consiste en la modification du règlement :

- Article UX10 : limite de hauteur des bâtiments en zone UX nh
- Article UC 10.5 : aspect extérieur : clôtures
- Article UC 11.3 : aspect extérieur – Façades et article UC 11.7 : aspect extérieur – Divers (bardages isolants)
- Modification du zonage Quartier Gribeauval à THIERVILLE sur MEUSE, zone UM en zone UC.

Un registre de concertation et le dossier lié est mis à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et la délibération prise par la CAGV affichée pendant toute la durée de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte la modification du PLUi comme proposée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Demande de subvention de l'association SLC la Béholle :

Faisant suite à son assemblée générale du 24 avril 2017, l'association « La Béholle » sollicite la municipalité pour une subvention d'un montant de 1000 €. Cette somme a été inscrite au budget dans l'attente de la demande officielle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le versement de la subvention à l'association SLC La Béholle pour un montant de 1000 € et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

Mise à disposition de la Salle Polyvalente :

Deux demandes d'occupation de notre salle polyvalente pour des réunions publiques concernant les élections législatives ont été reçues en mairie.

La municipalité a à se prononcer sur les conditions de mise à disposition. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente aux candidats lors de réunions publiques pendant les périodes électorales.

INFORMATIONS DIVERSES :

Commune :

- Vie du village : le seizième vide-grenier s'est déroulé le 8 mai avec 130 places occupées dont 90 par des Haudainvillois et 52 places payantes. Quelques remarques sur la circulation des trottinettes et vélos ont été faites. Il sera nécessaire de faire appliquer le règlement en interdisant leur usage sur l'espace du vide-grenier.

Il est également dit que les réservations par téléphone seraient refusées, que seul l'envoi du chèque de caution permettra la prise en compte de l'inscription (exposants absents).

- 14 juillet : maintien du concours de pêche.

- Les travaux de rénovation de la mairie se terminent. Il reste les travaux de zinguerie, la pose des radiateurs et la décoration de la salle du conseil.

- Nous sommes toujours en attente du devis pour le ravalement de façade de la salle polyvalente et de l'immeuble attenant.

- Plusieurs fuites d'eau ont été constatées : salle polyvalente, 16 rue grande, parking à côté de la mairie, rue de Belrupt : un devis est en attente.

- Certains travaux liés aux espaces verts ont nécessité le concours d'une entreprise, notre agent communal étant toujours en arrêt de travail pour des raisons de santé.



Communauté d'agglomération :

Réhabilitation de la rue grande : l'appel d'offre est lancé avec réponse pour le 31 mai, ensuite réunion de la commission d'appel d'offre courant juin. Les riverains seront informés dès connaissance du calendrier des travaux. Une réflexion est lancée sur une nouvelle tranche de travaux voirie.



DELIBERATIONS

Adoption d'une motion en faveur du maintien du Collège Barrès

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le Conseil Départemental de la Meuse a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur la sectorisation des collèges.

Une phase de concertation s'est ouverte, associant élus locaux, enseignants, fédérations de parents d'élèves, ... Les élus verdunois ont été entendus le 4 avril dernier en présence de Monsieur Claude LEONARD, Président du Conseil Départemental de la Meuse et de Madame Hélène SIGOT-LEMOINE, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de l'éducation.

Si la phase de concertation n'est pas achevée et qu'une décision ne devrait intervenir que dans le courant du mois de décembre 2017, les éléments concordants amènent à penser que le Collège BARRES pourrait être fermé dès la rentrée 2018.

Des considérations stratégiques plaident contre cette hypothèse. Elles sont d'ordre démographique, éducative, sociologique, politique :

- **démographique**, car le nombre d'élèves accueillis au collège est passé de 220 à 260 entre 2008 et 2016. Le collège accueille désormais les enfants des communes de HAUDAINVILLE, BELRUPT et BELLERAY. Il profite également de l'augmentation de 461 habitants de Verdun en 2016,

- **éducative** car le collège est l'établissement support du Réseau d'Education Prioritaire (REP) qui rassemble les écoles Jacques PREVERT, Louise MICHEL et Porte de France. Etre en REP signifie que les élèves et les équipes éducatives bénéficient de moyens supplémentaires matériels et humains qui permettent de réduire les inégalités et d'améliorer les résultats scolaires.

La fermeture du Collège Barrès entraînerait la disparition de ce dispositif.

De plus, le collège Barrès obtient de bons résultats. Son implantation au centre d'un milieu sensible permet de lutter contre l'absentéisme et évite l'exclusion d'une partie de la population qui serait sans cela privée d'un service public.

Par ailleurs, cette décision provoquerait un transfert de 260 élèves au Collège Buvignier dont les effectifs sont d'environ 435 élèves. Près de 700 élèves seraient donc scolarisés sur un seul site avec 6 voire 7 classes par niveau. Or, les études du Ministère de l'Education Nationale préconisent les collèges de type 4x4 (soit 4 classes par niveau) permettant une prise en charge efficiente des élèves.

Il faut ajouter que de nombreuses infrastructures sportives jouxtent le collège, ce qui permet aux élèves d'en bénéficier presque exclusivement.

- **sociologique** car le collège est situé dans un environnement géographique en pleine mutation puisque ce sont plus de 100 logements qui seront livrés d'ici à 5 ans, favorisant la mixité sociale et dynamisant ce quartier et son environnement proche.

- **politique** enfin, car l'école c'est avant tout un espace de citoyenneté, d'apprentissage des règles qui gouvernent la société, de découverte de celles et ceux qui participent à l'animation de notre tissu social ... Ainsi, le Collège Barrès a noué de multiples partenariats avec l'AMP (Association Meusienne de Prévention), l'AMATRAMI et de nombreuses autres associations pour favoriser l'ouverture sur le monde extérieur et l'accompagnement de ces jeunes collégiens.

L'ensemble de ces éléments doit nous amener à affirmer notre volonté de voir le collège Barrès poursuivre son œuvre éducative et à adopter solennellement une motion en faveur de son maintien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - bien que n'ayant pas été consulté jusqu'à ce jour - à l'unanimité des membres présents moins une abstention :

- souhaite être associé à la réflexion initiée par le Conseil Départemental,
- affirme sa volonté de voir le Collège Barrès poursuivre son œuvre éducative,
- adopte solennellement une motion en faveur de son maintien,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents se rapportant à ce dossier.



DELIBERATIONS

Election des délégués et suppléants pour les élections Sénatoriales

Mise en place du bureau électoral : Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, à savoir : M. Pierre ROUSSEL, M. Jean-Luc LORIN, M. Joaquim Ortega et M. Julien CHIESURA.

Après avoir rappelé les règles et le déroulement de chaque tour de scrutin, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Conformément aux articles L284 et L.286 du Code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Se présentent sur une même liste : Monsieur KUTSCHRUITER Louis, Monsieur PREUD'HOMME Eric et Monsieur ROUSSEL Pierre.

Proclamation de l'élection des délégués : Avec 11 suffrages chacun, Messieurs KUTSCHRUITER, PREUD'HOMME et ROUSSEL ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Il est ensuite procédé à l'élection des suppléants. Se présentent sur une même liste : Monsieur WAXWEILER Denis, Monsieur LE PERU Yannick et Monsieur LORIN Jean-Luc.

Proclamation de l'élection des suppléants : Avec 11 suffrages chacun, Messieurs WAXWEILER, LE PERU et LORIN ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'afin de régler les factures en suspens, il est nécessaire de faire les modifications suivantes :

Article 2313 : - 760 € Article 21578 : - 2000 €

Article 2184 : + 400 € Article 2188 : + 360 € Article 21568 : + 2000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les modifications comme présentées et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

Dispositif d'intervenant social en Commissariat de Police :

A l'initiative des chefs de service de la police nationale et en lien avec les collectivités locales, des expériences de présence d'intervenants sociaux se sont développées dans les commissariats de police depuis le début des années 1990 et à partir de 2004 dans des unités de gendarmerie.

Répondant à un besoin réel, la création de postes d'intervenants sociaux doit faire l'objet d'une décision collective. Les démarches locales doivent systématiquement rechercher, dès la conception du projet et dans tous les aspects (diagnostic, recrutement, financement, évaluation...) l'implication des collectivités locales concernées.

L'intervenant social peut être employé par une commune, un établissement public de coopération intercommunale, un conseil général ou encore par une association.

Ne disposant pas d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale) sur le territoire de la CAGV, les communes de la zone police de l'agglomération sont sollicitées pour participer au financement du poste à hauteur de 20 %, l'état et le département finançant le reste. Pour la commune d'Haudainville l'engagement financier resterait légèrement inférieur à 400 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 12 voix pour et deux abstentions ne s'oppose pas à ce dispositif, dit que par ce constat, le service proposé par l'état mais financé en partie par les communes ne saurait engager la commune dans le temps mais uniquement pour 2017 et 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux rue Grande :

L'estimation initiale du projet comportait un traitement de surface léger avec uniquement une réfection à l'identique en enrobé des voiries et une remise au propre des trottoirs en enrobé également.

Le projet validé par la CAGV et demandé par la commune arbore un aspect beaucoup plus qualitatif qu'à l'origine (pavé, enrobé percolé, création de tours de volet, renforcement de structure pour le stationnement et la circulation d'engins agricoles, fleurissement). La mise en œuvre d'une structure lourde sous trottoir représente un surcoût de 157 000 € par rapport au projet initial. L'aspect qualitatif avec la prise en compte des pavés ainsi que l'enrobé percolé pour le passage piétons représente quant à lui un surcoût de 40 750 €. Le métré réel est supérieur au métré initial, ce qui représente un différentiel de 52 000 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 30 JUIN 2017 (SUITE)



INFORMATIONS DIVERSES

Si nous pouvons regretter que le maître d'œuvre n'ait pas pris en compte tous ces éléments dans son cadrage lors de la présentation en réunion publique en septembre dernier, le projet n'est pas remis en cause et les travaux débuteront courant septembre.

Autres travaux de voirie :

Seront réalisés cette année : le Coteau de la Louvière et le chemin Champ Pierrot.

Compte-tenu de l'augmentation des coûts de la rue Grande par rapport à la prévision initiale, les travaux rue de Butry sont reportés à 2018.

Scolaire : Les effectifs pour 2018 sont stables : 128 enfants inscrits pour cette rentrée.

Suite aux réformes prévues, la semaine de 4 jours et demi de cours pour les enfants est maintenue pour la rentrée 2017-2018. Une consultation avec les instances concernées sera programmée dès septembre avec une application pour la rentrée 2018/2019.

Centre de loisirs : 45 enfants / semaine sont inscrits.

14 juillet : Cette année, les activités proposées se limiteront au traditionnel concours de pêche pour enfants et pour adultes. Un apéritif clôturera la matinée.

UNE ANNEE DE NAP

Tout au long de l'année scolaire 2016-2017, une quarantaine d'enfants haudainvillois, âgés de 4 à 11 ans, ont été acteurs des nouvelles activités périscolaires. Celles-ci ont fonctionné chaque lundi, mardi et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30. Encadrés par 3 animatrices de la communauté d'agglomération du grand Verdun, parfois accompagnées de professionnels ou/et de bénévoles, sous la responsabilité d'une directrice de site, les enfants très souvent répartis par tranche d'âge, se sont livrés à des activités variées. Comme le prévoit le programme éducatif territorial du grand Verdun, les activités proposées ont pour but de :

- garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire,
- assurer l'articulation des interventions en mobilisant les ressources du territoire,
- favoriser l'accès et la diversité des savoirs et des aptitudes à acquérir,
- contribuer à une éducation citoyenne et prévenir des comportements d'incivilité, de violence ou d'addiction,
- placer l'enfant au centre des actions par leur participation.



C'est pour répondre à ces objectifs que les enfants :

- ont réalisé les décors de la salle des fêtes pour le repas des aînés,
- ont fabriqué des cadeaux pour leurs parents,
- ont jardiné et planté des fleurs dans le jardin de l'école,
- ont participé à un concours de photos avec Julie, la stagiaire,
- ont décoré l'espace culturel afin d'avoir des locaux d'accueil agréables, et cela en fonction des événements de l'année,
- se sont exercés à l'expression orale par des saynètes,
- ont fait des exercices musicaux,
- ont joué : grands jeux, jeux de société, initiation à des jeux sportifs,
- se sont déguisés à l'occasion du carnaval.



Chaque enfant a pu mettre en pratique ses talents manuels et intellectuels, ses savoir-faire, ses richesses. Chaque enfant a pris du temps de détente, de partage avec ses camarades, d'échanges entre les plus jeunes et les plus grands. Les enfants ont pris connaissance de la vie du village et de ce fait, certains d'entre eux ont participé à des événements locaux, leur permettant d'exprimer leurs réalités de citoyens.

DES MAUX EN CAUSE



Echinococcose, leptospirose, borreliose de Lyme.

L'été est déjà là, la nature nous invite mais avec ses dangers Voici quelques maladies qui peuvent s'attraper dans nos régions.

L'**echinococcose** est une maladie parasitaire qui attaque entre autres le foie.

La contamination la plus fréquente est le contact direct avec les animaux domestiques, celle avec les animaux sauvages étant principalement due à la consommation de fruits sauvages ramassés (fraises des bois, myrtilles, framboises, mûres, ...) et qui ont été contaminés par des excréments de ces carnivores. La cuisson des légumes, accessibles dans les jardins aux chiens, chats ou renards est une sérieuse précaution. De plus, ne pas se laisser lécher par son chien ou son chat qui vadrouille dans les zones à risque en est une autre.

La **leptospirose** est une maladie infectieuse qui s'attrape via l'urine des animaux. Ses formes graves peuvent atteindre tous les organes, avec insuffisance rénale, ...

La forte présence de rats dans les zones insalubres a permis la propagation croissante de la maladie. Les adeptes de loisirs en plein air notamment aquatiques (pêche, baignade, kayaking, rafting, canyoning) par contact avec les eaux douces souillées par les urines d'animaux infectés peuvent également contracter la maladie.

La **borréliose de Lyme** appelée **maladie de Lyme** (plus de **33 000** nouveaux cas en 2015). L'origine de ces maux sont **les tiques**.

Il ne faut pas céder à la panique, cette maladie n'est pas systématique après morsure des tiques, mais il faut rester vigilant. Aussi est-il conseillé lors d'une balade champêtre de porter des chaussures fermées, des vêtements longs et au retour de procéder à une minutieuse inspection de votre corps. Si une tique s'y est accrochée, ôtez-la avec une pince puis désinfectez la zone. Et surveillez bien l'évolution. Si vous avez été infectés, une plaque ronde et rouge apparaît dans les trois à trente jours puis finit par disparaître **ce qui ne signifie en aucun cas que vous êtes débarrassés** de la maladie..N'hésitez pas à consulter un médecin aux premiers signes ou dans le moindre doute.



Les plantes ne sont pas en reste, il en existe plusieurs sur notre territoire qui contiennent des pouvoirs ... maléfiques peut être mais des substances toxiques oui.

Près du pont de Buttry, pousse une plante géante la **berce du Caucase**. Elle fait partie des plantes invasives.

Toute la plante contient des substances toxiques qui sont activées par la lumière du soleil et rendent la peau très sensible à l'action du soleil. Après contact avec le suc et sous l'action du soleil des lésions de la peau se développent (rougeurs, cloques puis lésions à l'aspect de brûlures), des taches brunes peuvent persister après guérison. **La première précaution est d'éviter tout contact avec cette plante.**

La nature est belle, profitons-en avec les yeux et ne cueillons de façon raisonnée que les baies connues !

UN DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE A DISPOSITION DES HAUDAINVILLOIS !

Cela fait déjà plusieurs années que la commune s'interrogeait pour l'acquisition d'un défibrillateur. Il vient d'être installé en plein cœur du village sur le mur de la mairie. C'est suite à l'initiative de la commune de Vacherauville qu'Haudainville a accepté de s'associer à la démarche collective d'achat de défibrillateurs. L'association de 6 communes (Béthincourt, Champneuville, Chattancourt, Marre, Vacherauville et Haudainville) a permis de diminuer le prix d'achat.

Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous proposer une formation à son utilisation.



LA JOURNEE « DEFENSE ET CITOYENNETE »

Pour qui ?

Tous les jeunes français, filles et garçons, doivent effectuer leur Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à l'âge de 17 ans.

Cette journée a pour vocation :

- ☞ d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale ;
- ☞ de les sensibiliser sur les possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées.



Pourquoi ?

A la fin de la JDC, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant.

Ce certificat sera réclamé lors de toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique : BEP, CAP, baccalauréat, examens universitaires, permis de conduire, concours d'accès à la fonction publique ...

Comment ?

1) En se faisant recenser à l'âge de 16 ans :

☞ A l'âge de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent, les jeunes français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile munis des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

☞ Le recensement permet d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté à 17 ans et facilite l'inscription sur les listes électorales.

2) En créant son compte sur www.majd.fr, ce site permettra la convocation à la JDC.

SANTE PUBLIQUE

Prévention des risques liés à **la baignade et à l'exposition solaire** :

Chaque année, les **noyades** font de nombreuses victimes. 1 219 noyades accidentelles ont été recensées en 2015. Près de 50 % des noyades ont été suivies par des décès.

L'apprentissage de la nage et l'application de recommandations élémentaires, comme **la surveillance des enfants par un adulte**, la prise en compte de **son niveau physique** avant la baignade **ou le respect des zones de baignade autorisée** permettrait d'éviter ces accidents.

Ayez ces 3 réflexes pour vous baigner sans danger !



L'exposition aux rayonnements ultraviolets d'origine naturelle ou artificielle reste la première cause de cancers cutanés.

Plus de 80 % des français se déclarent bien informés sur les risques liés à l'exposition solaire. Cependant, l'usage des moyens de protection est loin d'être systématique et il est important de les rappeler : **éviter l'exposition entre 12 h et 16 h**, porter **un chapeau et des lunettes de soleil**, appliquer de **la crème solaire** toutes les 2 heures, **protéger plus les enfants**, particulièrement vulnérables. Avec ces 4 gestes simples le soleil restera un plaisir !

DU THEATRE AUX NAP A HAUDAINVILLE

Certains élèves de l'école Edgar Gascon participent aux Nouvelles Activités Périscolaires mises en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

L'activité théâtre a été pratiquée afin de constituer une petite pièce intitulée « La Belle et la Bête ». Aussi, ce sont 9 enfants qui ont fait leur spectacle lors de 3 représentations à l'Espace Culturel. Bravo aux graines d'artistes !



ASSEMBLEE GENERALE DU SLC LA BEHOLLE

En ce 25 avril 2017, l'Association La Béholle s'est réunie en assemblée générale. Comme dans toute association, l'assemblée générale constituée des membres de son conseil d'administration, d'élus haudainvillois, des responsables de section, d'adhérents est une obligation légale qui consiste à faire le point sur l'année qui s'est déroulée : en matière d'activités, en matière d'évènements, en matière de situation financière ainsi que de procéder aux élections régissant la vie associative.

Au cours de l'année 2016, l'association comptait 103 adhérents, répartis en 9 activités. Ces activités s'adressent à tout public : enfants, jeunes et adultes de tout âge.

55 adhérents (soit 53 %) habitent Haudainville, 28 adhérents (soit 27 %) habitent dans la communauté d'agglomération du grand Verdun hors Haudainville, 20 adhérents (soit 20 %) habitent dans d'autres communes du département.

Chaque responsable de section a présenté les réalisations de l'année.

La Trésorière a présenté les comptes 2016 et a fait état que la situation financière de l'association est saine. Elle a également informé des subventions sollicitées et obtenues dont celle de la commune d'Haudainville qui s'élève à 1 000 € que la Présidente remercie. Un conseil d'administration ultérieur fixera le budget 2017.

Il est ensuite procédé :

- à l'élection des membres du bureau : Corinne BOULOGNE reste présidente, Yannick LE PERU reste vice-président, Guylaine PETITJEAN, trésorière étant démissionnaire, c'est Patrick DUCHENE qui est élu, Annick DUR reste secrétaire,
- à l'élection des responsables de section : Marie-Thérèse SOMOROWSKI (club de l'amitié), Karine JEANNESSON (gym-step), Joël PETITJEAN (tennis de table), Yvan DUR (théâtre), Laurie LISAMBERT (vie du village) sont reconduits à leur poste, Pierre ROUSSEL (peinture) et Béatrice CORNELISE (loisirs créatifs) sont élus à la responsabilité de leur section.

Pour clore cette assemblée générale, Mme la Présidente communique sur les actions réalisées en collaboration avec d'autres associations : Transversales, Les Petits Anons et exprime le souhait d'un renforcement de ce partenariat.

Certains projets sont évoqués pour l'année en cours et l'avenir. Un prochain conseil d'administration permettra de préparer la rentrée 2017.

VOYAGE DES AINES

Comme tous les ans, la commune a organisé le voyage des aînés qui s'est déroulé le 7 juin.

35 personnes ont répondu présent et se sont retrouvées pour un périple dans l'histoire avec la visite du Château de Vaux le Vicomte.

C'est enchantés de leur visite et après une journée bien remplie et des images plein les yeux, que chacun a repris le chemin du retour.



MAIRIE – CONGES D'ETE

Le secrétariat de mairie sera fermé pour les congés d'été du 14 août au 1^{er} septembre 2017.



LE SLC FAIT SON SHOW !

Samedi 24 juin, la section **théâtre** de l'association SLC LA BEHOLLE proposait 3 représentations successives.

- De 18h00 à 19h00, la troupe Les mêmes en scène (Jules Lambert, Alice Le Peru, Lisa Picard, Ilona Stein, Lilie Cron, Elia Hoquet, Maxence Chaumet, Eléna Cardin, Félicia Pop, Emilie Manarini, Jeanne Lozano-Joswik, Erine Marchand) encadrée par Sylvaine Duchêne et Sophie Brion présentait une pièce intitulée « Scènes d'école » adaptée de l'œuvre de François Fontaine.

- De 19h30 à 20h00, la troupe des adolescents (Maud Gérardin, Louise-Anne Bohin, Amélie Picard, Lucas Boulogne, Chloé Jeannesson, Juliette Dur) encadrée par Guylaine Petitjean et Amélie Picard proposait quant à elle une pièce intitulée « La course du 1^{er} Mai » adaptée de l'œuvre d'Israël Horovitz.

- Pour finir la soirée, de 21h00 à 22h30, la compagnie des Mats Raboutés jouait une pièce intitulée « Capitaine Flint - Un Corbeau et des Hommes » écrite par Fabrice Perrin et mise en scène et produite par LAF.

Ce fût une belle soirée avec 3 interprétations de qualités. **Félicitations à tous les artistes !**



Dimanche 25 juin, la section **Danse** de l'association présentait à son tour son spectacle.

Ce fût une représentation de qualité qui a été offerte à un public nombreux, avec des chorégraphies originales de danse moderne et de step, orchestrée par Emilie Parmentier.



L'association remercie le public, les adhérents, les membres, la mairie et toutes les personnes ayant participé à la bonne organisation de ce week-end festif.

Rendez-vous le 13 septembre 2017 pour la reprise des cours. Venez nombreux !

FESTIVITES DU 14 JUILLET

A l'occasion du 14 Juillet, la municipalité vous propose :

- un concours de pêche pour les adultes (à partir de 13 ans) de 9 h à 10 h 30 : Le rendez-vous est donné au Pont de Butry. Les participants devront être en possession de la carte de pêche 2017. Les inscriptions se feront sur place.

- un concours de pêche pour les enfants (jusqu'à 12 ans) de 10 h 45 à 11 h 30. Les inscriptions se feront également sur place.

La remise des lots aura lieu sur place à l'issue du concours enfants (ou à la salle polyvalente en cas de météo défavorable).

Un pot de l'amitié, ouvert à toute la population haudainvilloise, sera offert par la municipalité.



VIDE-GRENIER ET MARCHÉ AUX FLEURS

Lundi 8 mai 2017, le soleil n'était pas au rendez-vous pour cette nouvelle édition du vide-grenier, ce qui n'a pas empêché les exposants d'investir les rues de Haudainville dès 6 h 00 pour les plus matinaux ! Et malgré une température peu élevée et quelques gouttes en début d'après-midi, les visiteurs sont venus nombreux pour dénicher la bonne affaire !

La restauration était assurée par l'association "Les Petits Ânon" qui à la vente sandwiches, frites et desserts au profit de la Coopérative de l'école Edgar Gascon.

Dans le cadre du marché aux fleurs, les Haudainvillois avaient également l'occasion de profiter d'un bon de fleurissement de 8 € offert par la municipalité.



CLASSE TRANSPLANTÉE DU 3 AU 7 AVRIL 2017



Un projet de classe transplantée ART ET DECO a été élaboré pour les classes de CE2/CM1/CM2. Mme PIERRON et M. KASPROWICZ ont décidé d'emmener leurs élèves à l'Île de Ré.

Les enfants étaient surexcités, énervés... Ils ont joué, piqué, bavardé, se sont amusés, ... Ils ont créé, coopéré, apprécié, profité, ils ont même bronzé ! Ils ont appris, entrepris, souri et ont grandi ... Ils ont marché, déambulé, circulé, écouté, répété, imité et même festoyé sur des « chorés » rythmées, ...

Ils ont découvert l'Île de Ré, son marché et ses produits régionaux. Puis, bottes aux pieds et seau en main, ils ont ramassé des coquillages, étoiles de mer ... Au 4^{ème} jour, ce fut l'exploration des dunes et de leur végétation. Cette semaine magique a été fort profitable à nos joyeux bambins !

Merci à l'équipe enseignante de l'école d'HAUDAINVILLE, aux parents accompagnateurs, à toute l'équipe du centre, à Rémi le chauffeur de bus, à l'Association Les Petits Ânon, à la mairie d'HAUDAINVILLE et à la CAGV.

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

La Préfecture a publié un arrêté de restrictions des usages de l'eau (consultable en mairie). Le remplissage des piscines et le lavage des véhicules sont interdits aux particuliers et aux collectivités. Le lavage des voies et trottoirs et le nettoyage des terrasses et façades sont limités au strict nécessaire. L'arrosage des pelouses, espaces verts et potagers est interdit de 10h à 19h.



L'ADOSPHERE

Le service Enfance Jeunesse de la CAGV invite les jeunes ayant **entre 11 et 17 ans** et des idées plein la tête à venir les partager et rejoindre "L'Adosphere" **du 10 juillet au 25 août, du lundi au vendredi**.

Inscriptions tous les lundis matin de 10h à 11h du 10 Juillet au 25 Août en mairie de HAUDAINVILLE.



VIVE LES VACANCES !

En ce jeudi 6 juillet, veille des vacances scolaires, les enfants de l'école Edgar Gascon d'Haudainville accompagnés de leurs enseignants se rassemblaient, en présence de parents, autour des élus d'Haudainville et de Belrupt afin de dire au revoir aux plus âgés, les CM2. Ces vingt enfants quittent avec une foule de souvenirs leurs premières années de scolarité, les classes élémentaires pour intégrer le collège. Quand on quitte la maternelle, on passe chez les grands, quand on quitte l'école primaire, on passe chez les ados.

Alors pour marquer cet évènement, les élus ont remis à chaque élève un diplôme de fin d'études primaires ainsi qu'un dictionnaire où, malgré les autres moyens existants, ils pourront néanmoins aller rechercher l'orthographe de tel ou tel mot, la définition de tel ou tel terme mais aussi quelques règles de grammaire leur permettant de parfaire leur apprentissage de la langue française. Bonnes vacances à tous les scolaires et bonne continuation sur le long chemin des connaissances et des découvertes.



CONSEIL D'ECOLE DU 29 JUIN 2017

Le dernier conseil d'école de l'année a eu lieu le jeudi 29 juin à la mairie d'HAUDAINVILLE.
A l'ordre du jour :



- Présentation de la nouvelle équipe enseignante :

M. ROUYER, Directeur de l'école, nous fait part des départs de Mme FERRY, enseignante de la classe de CP et de M. KASPROWICZ, enseignant de la classe de CM2. Ceux-ci seront respectivement remplacés par Mme BARGIBANT et Mme RAGON.

- Effectif prévisionnel pour la rentrée en septembre 2017 :

L'école comptera 128 élèves répartis de la manière suivante :

*Classe de Mme MORVILLE : 6 TPS, 11 PS

* Classe de Mme PETIT : 19 CE1

*Classe de M. ROUYER : 9 MS, 11 GS

*Classe de Mme PIERRON : 15 CE2, 8 CM1

*Classe de Mme BARGIBANT : 23 CP

*Classe de Mme RAGON : 25 CM2

- Organisation des langues vivantes en cycle 2 et 3 :

M. ROUYER explique les changements sur ce point. En effet, habituellement, les élèves n'étudiaient qu'une seule Langue vivante, à savoir l'anglais. Dorénavant, à partir du cycle 3, se rajoute l'étude d'une seconde langue. Ce sont donc les élèves de CM1 et CM2 qui apprendront l'espagnol.

- Projet d'aménagement de la cour :

En collaboration avec M. DIEE, parent d'élève, le projet de traçage de la cour est bien avancé. En effet, ce serait une entreprise spécialisée qui serait en charge de tracer une piste de course, un terrain de sport, des marelles, ...

-Transport bus (crédits par classe, transports piscine) :

M. ROUYER fait le point sur les transports pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Il expose à Mme THIL le souhait que les transports obligatoires à caractère éducatif soient pris en charge par la CAGV et non par la Coopérative de l'école d'HAUDAINVILLE (en exemple, la classe de CM2 pour la découverte du collège et l'apprentissage sur la piste de la sécurité routière).

- Compte-rendu des sorties scolaires (élèves des classes maternelles et CE1/CE2) :

Les enfants de maternelle se sont rendus le 6 juin au Parc Argonne Découverte. La journée s'est très bien passée. Les enfants ont pu admirer un spectacle de rapaces, découvrir les loups et sauter dans le hamac à bonds.

Le 2 juin, les enfants de CE1/CE2 se sont rendus aux carrières d'EUVILLE près de COMMERCY. Ils étaient accompagnés tout au long de la journée d'un paléontologue à la recherche de fossiles, ils ont pu reconstituer les paysages du passé.

- Organisation de la natation rentrée 2017 :

M. ROUYER explique que le programme scolaire prévoit que chaque enfant sache nager à la fin du cycle 3. De ce fait, les classes se rendront à la piscine à raison de 10 séances.

- Travaux à l'école :

Plusieurs petits travaux seront réalisés dans l'école pendant les vacances scolaires, notamment la réparation des verrous des toilettes, l'installation d'un panneau d'affichage, ...

- Points divers :

Du fait qu'il n'y ait pas eu de fête de l'école, les élèves de CM2 recevront, comme traditionnellement, un dictionnaire pour leur passage en 6^{ème}, le jeudi 6 juillet à 13 h 30 à l'école.

Le changement des rythmes scolaires sera à l'étude pour la rentrée 2018, pas de modification pour la rentrée prochaine.

Les Nouvelles Activités Périscolaires seront assurés par Evelyne, Mélina et par l'arrivée de Philomène.

Cette année, durant 4 semaines, l'accueil de loisirs (ALSH) d'HAUDAINVILLE accueillera 133 enfants.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler